

« DEUXIEMEAVIS.FR » - CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Toute utilisation du Site www.deuxiemeavis.fr est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Services (« CGS »).

La Plateforme www.deuxiemeavis.fr est éditée par la société :

CARIANS

c/o Paris Biotech Santé

24 rue du Faubourg Saint Jacques - 75014 Paris

SAS au capital de 32 000 € enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 803 657 717

Téléphone : 0181800048

Mail : contact@deuxiemeavis.fr

La Plateforme est hébergée par la société hébergeur agréé de données de santé au sens des dispositions de l'article L 1111-8 CSP :

GRITA

18-20 rue du Faubourg du Temple – 75011 Paris

Article 1 – Objet

Les Présentes Conditions Générales de Services ont pour objet de définir les droits et obligations de tout Utilisateur de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr, laquelle lui permet de solliciter un deuxième avis médical auprès d'un Médecin Expert du domaine thérapeutique concerné (ci-après le Service).

Le Service est un acte médical à distance qui permet à l'Utilisateur qui le souhaite de bénéficier d'un télé-conseil personnalisé, ou d'une télé-expertise, à partir des informations communiquées par ses soins et sous sa responsabilité via l'environnement sécurisé de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr, opérée par Carians.

La Plateforme www.deuxiemeavis.fr et le Service sont conçus et mis en œuvre dans le respect de la réglementation française. En conséquence, les Utilisateurs étrangers acceptent de se soumettre expressément aux conditions définies au sein des présentes Conditions Générales de Services.

Article 2 – Définitions

Les termes ci-après définis ont le sens et la portée donnés dans leur définition dans le cadre de la conclusion et l'exécution des présentes Conditions Générales de Services.

Conditions Générales de Services ou « CGS » : Les présentes Conditions Générales, destinées à encadrer au plan contractuel (i) l'utilisation par l'Utilisateur de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr mise à disposition par CARIANS au profit de l'Utilisateur et (ii) la délivrance du Service par le Médecin Expert à l'Utilisateur.

Compte Utilisateur : Le compte créé par l'Utilisateur et permettant d'accéder à son espace privé et sécurisé recensant l'ensemble des informations et pièces médicales qui seront transmises au Médecin Expert par le biais de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr ainsi que l'intégralité des échanges avec le Médecin Expert mis en œuvre pour les besoins de la fourniture du Service.

Pré - Formulaire Pathologie : Le formulaire renseigné par l'Utilisateur lors de la création de son Compte ou en amont du Formulaire Pathologie contenant l'ensemble des informations nécessaires pour permettre à CARIANS de désigner, au nom et pour le compte de l'Utilisateur, le(s) Médecin(s) Expert(s) compétent(s) pour délivrer le Service à l'Utilisateur.

Formulaire Pathologie : Le Formulaire renseigné par l'Utilisateur permettant de communiquer des informations au(x) Médecin(s) Expert(s) sur son état de santé et sur la pathologie dont il est atteint, ou, pour l'Utilisateur médecin, sur l'état de santé et sur la pathologie dont est atteint son patient, aux fins d'obtenir de ce(s) dernier(s) la fourniture du Service.

Médecin(s) Expert(s) : Tous médecins experts ou services experts d'établissements de santé, préalablement référencés par CARIANS sur la base du volontariat et en fonction de critères objectifs pour délivrer le Service aux Utilisateurs par le biais de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr mise à disposition par CARIANS.

Utilisateur(s) : Toute personne physique utilisatrice de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr mise à disposition par CARIANS, Patient ou représentant légal d'un patient, ou Médecin d'un patient, et sollicitant, par le biais de cette Plateforme, la fourniture d'un Service auprès d'un ou plusieurs Médecins Experts référencés au sein de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr.

Plateforme : La plateforme web éditée par la société CARIANS, accessible à l'adresse www.deuxiemeavis.fr, contenant des informations sur différentes pathologies graves et permettant aux Utilisateurs de solliciter auprès de Médecins Experts la fourniture d'un Service de deuxième avis médical sur une ou plusieurs pathologies. La Plateforme est hébergée par un hébergeur agréé de données de santé au sens de l'article L 1111-8 CSP.

Service : Le service de deuxième avis médical fourni par le(s) Médecin(s) Expert(s) est un acte médical à distance permettant à tout Utilisateur patient de bénéficier d'un télé-conseil personnalisé, et à tout Utilisateur médecin de bénéficier d'une télé-expertise, auprès d'un Médecin Expert, sur la base des informations médicales qu'il aura mises en ligne au sein de l'environnement sécurisé de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr et que CARIANS transmettra, au nom et pour le compte de l'Utilisateur, au(x) Médecin(s) Expert(s).

Société : La société CARIANS éditrice de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr.

Article 3 – Acceptation des Conditions Générales de Services

Tout Utilisateur s'engage à respecter inconditionnellement et intégralement les termes des présentes CGS suivant les modalités décrites ci-après.

L'utilisation de la Plateforme www.deuxiemeavis.fr nécessite l'acceptation expresse et préalable des présentes CGS.

L'acceptation des CGS se fait par un dispositif conforme d'acceptation en ligne lors de la création d'un Compte Utilisateur et après authentification de ce dernier.

Les présentes CGS s'appliquent durant toute la durée d'exécution du Service fourni par le Médecin Expert et de l'utilisation de la Plateforme.

Compte tenu des évolutions possibles de la Plateforme et de la réglementation, la Société se réserve toutefois le droit de modifier à tout moment les présentes CGS. Les nouvelles CGS seront, le cas échéant, portées à la connaissance de l'Utilisateur et soumises à son acceptation lors d'une demande de mise en œuvre du Service et seront applicables postérieurement à la modification.

Article 4 – Service fourni par le(s) Médecin(s) Expert(s)

4.1 Description du Service

Le Service consiste en une prestation médicale, à distance, de télé-conseil personnalisé rendue à l'Utilisateur patient, et de télé-expertise rendue à l'Utilisateur médecin, par des Médecins Experts.

Le Service permet ainsi à l'Utilisateur de solliciter à distance et de manière sécurisée, par le biais de la Plateforme, un deuxième avis médical auprès d'un ou plusieurs Médecin(s) Expert(s) compétent(s).

Le(s) Médecin(s) Expert(s) ainsi consulté(s) rendra son « avis médical » sur la base des pièces et informations médicales transmises par l'Utilisateur, par le biais de la Plateforme, au sein de son espace personnalisé.

Le Service ne prend pas en charge les situations d'urgence, ce dont est expressément informé l'Utilisateur lors de sa connexion sur la Plateforme.

Dans le respect de leurs obligations professionnelles et déontologiques, les Médecins Experts référencés sur la Plateforme délivrent aux Utilisateurs un deuxième avis médical sur la base de l'ensemble des pièces et informations médicales que ces derniers auront téléchargées sur la Plateforme et qui seront transmises, en leur nom et pour leur compte, par le biais de la Plateforme au(x) Médecin(s) Expert(s).

En aucun cas, le Service rendu au bénéfice de l'Utilisateur patient ne se substitue en tout ou partie, à un diagnostic réalisé par un médecin après examen clinique physique.

En aucun cas, le Service rendu au bénéfice de l'Utilisateur médecin ne se substitue en tout ou en partie au diagnostic qu'il réalise lui-même après examen clinique physique de son patient.

En effet, le Service est délivré par le Médecin Expert à l'Utilisateur sur la stricte et seule base des informations et pièces transmises par l'Utilisateur, par l'intermédiaire de la Plateforme, à l'exclusion de tout examen clinique physique.

Après avoir créé son Compte Utilisateur, l'Utilisateur pourra :

1. renseigner le Pré-Formulaire Pathologie mis à sa disposition, par la Société, au sein de la Plateforme ;
2. renseigner le Formulaire Pathologie mis à sa disposition, par la Société, au sein de la Plateforme ;
3. télécharger l'ensemble des pièces médicales qu'il souhaite transmettre au(x) Médecin(s) Expert(s), par l'intermédiaire de la Plateforme ;
4. sélectionner le(s) Médecin(s) Expert(s) ou choisir de laisser la Société sélectionner, en son nom et pour son compte, le(s) Médecin(s) Expert(s) compétents dans l'aire thérapeutique concernée par sa demande.

L'Utilisateur est informé, par la Société, de la prise en charge de sa demande par un Médecin Expert par l'envoi d'un email à l'adresse qu'il aura renseignée lors de son inscription.

Le délai dans lequel le Médecin Expert fournira le Service à l'Utilisateur sera mentionné au sein de cet email lui notifiant la prise en charge de sa demande.

Avant tout accès au Service, l'Utilisateur Médecin est tenu à la délivrance d'une information et au recueil du consentement de son patient, au titre de l'utilisation du Service, en ce compris l'identité du Médecin expert, le coût du Service, ou encore la collecte, la transmission, le traitement et l'hébergement de ses données de santé à caractère personnel.

4.2 Tarifs et modalités de paiement

La fourniture du Service par le(s) Médecin(s) Expert(s) à destination de l'Utilisateur est pris en charge en France par les complémentaires santé (mutuelles, assureurs, institutions de prévoyance) et par les branches professionnelles dans le cadre des partenariats que nous mettons en place. L'Utilisateur n'a pas besoin d'avancer les frais, la totalité du coût du deuxième avis étant ainsi prise en charge.

Pour les patients de l'étranger francophone, la fourniture du Service par le(s) Médecin(s) Expert(s) à destination de l'Utilisateur est payante.

Le détail des tarifs applicables est notamment consultable sous le lien suivant <https://www.deuxiemeavis.fr/concept.html>.

Les honoraires dus par l'Utilisateur au(x) Médecin(s) Expert(s) en contrepartie du Service fourni par ce dernier seront facturés par la Société, au nom et pour le compte du (des) Médecin(s) Expert(s), en vertu d'un mandat de facturation. Ce(s) dernier(s) restera(ont) cependant responsable(s) de ses(leurs) obligations en matière de facturation dans sa (leur) relation avec l'Utilisateur (la Société ne prenant en charge que l'aspect matériel de l'émission de la facture).

La Société assurera également l'encaissement, au nom et pour le compte du (des) Médecin(s) Expert(s), du prix du Service dû par l'Utilisateur, en vertu d'un mandat d'encaissement.

L'Utilisateur procède au paiement du Service, par saisie d'un code de prise en charge délivré par sa complémentaire santé ou, pour les patients de l'étranger, en ligne, par carte bancaire (CB, Visa, MasterCard).

Le règlement du Service intervient avant et conditionne la délivrance du Service par le(s) Médecin(s) Expert(s).

Les transactions financières effectuées au sein de la Plateforme sont confiées à une plateforme de paiement en ligne sécurisée.

A l'issue du paiement, l'Utilisateur recevra sur l'adresse mail qu'il aura renseignée lors de son inscription un email récapitulatif de l'opération et précisant, notamment, le(s) Médecin(s) Expert(s) choisis par l'Utilisateur ou désignés par la Société sur demande expresse de l'Utilisateur.

4.3 Déontologie et Obligations du Médecin Expert

Le Médecin Expert s'engage, dans le cadre de la réalisation du Service, à respecter l'intégralité des règles déontologiques présidant à l'exercice de sa profession telles qu'elles sont définies dans le Code de déontologie et interprétées par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

A ce titre, le Médecin Expert s'engage notamment à respecter :

- les obligations d'information dont il est redevable à l'égard de chacun des Utilisateurs qui l'interrogent en application des articles L.1111-2, L.1111-3 et L.1111-4 du Code de la santé publique ;
- le secret le plus absolu sur les informations de santé et relatives à la vie privée des Utilisateurs bénéficiaires du Service, parvenues à sa connaissance par le biais de la Plateforme, et ce conformément à ses obligations légales, réglementaires et déontologiques telles qu'elles résultent des articles L 1110-4 du Code de la Santé Publique, 226-13 du Code Pénal et du Code de déontologie.

Ainsi, l'Utilisateur est mis en mesure de s'opposer, et ce à tout moment, à l'accès du Médecin aux informations le concernant, ou concernant son patient, contenues dans son Compte Utilisateur.

De même, l'accès du Médecin Expert au dossier médical et aux données de santé de l'Utilisateur est subordonné au respect par le Médecin Expert d'une procédure d'authentification forte.

4.4. Déontologie et Obligations de l'Utilisateur Médecin

L'Utilisateur Médecin s'engage, dans le cadre de son utilisation du Service, à respecter l'intégralité des règles déontologiques présidant à l'exercice de sa profession telles qu'elles sont définies dans le Code de déontologie et interprétées par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

A ce titre, l'Utilisateur Médecin s'engage notamment à respecter :

- les obligations de délivrance d'une information et de recueil du consentement dont il est redevable à l'égard de tout patient pour lequel il accède Service, et notamment au titre de son utilisation du Service, de l'identité du Médecin Expert, du coût du Service, et de la collecte, de la transmission, du traitement et de l'hébergement de ses données à caractère personnel dans ce cadre ;
- les obligations d'information dont il est redevable à l'égard de tout patient pour lequel il accède au Service, en application des articles L.1111-2, L.1111-3 et L.1111-4 du Code de la santé publique ;
- le secret le plus absolu sur les informations de santé et relatives à la vie privée des patients pour lesquels il accède au Service, et ce conformément à ses obligations légales, réglementaires et déontologiques telles qu'elles résultent des articles L 1110-4 du Code de la Santé Publique, 226-13 du Code Pénal et du Code de déontologie ;
- les procédures de sécurité mises en place par CARIANS, au titre de la préservation du secret médical, dans le dossier de demande d'autorisation soumis à la CNIL et ayant reçu autorisation en date du 06/10/2015 référencée 1786189, et notamment au respect d'une procédure d'authentification forte. A ce titre, CARIANS s'engage à communiquer à l'Utilisateur Médecin les procédures applicables au fur et à mesure de sa participation ;
- le Code de déontologie en ce qui concerne la confraternité à l'égard du/des Médecin(s) Expert(s).

4.5. Mise en garde

L'UTILISATEUR SERA SEUL RESPONSABLE DE L'EXACTITUDE, DE LA COHERENCE ET DE L'EXHAUSTIVITE DES DONNEES ET PIECES MEDICALES QU'IL AURA COMMUNIQUEES DANS SON ESPACE PERSONNEL ET QUI AURONT ETE TRANSMISES AU MEDECIN EXPERT, EN SON NOM ET POUR SON COMPTE, PAR LA SOCIETE.

EN AUCUN CAS, LE MEDECIN EXPERT NE SERA EN MESURE D'EFFECTUER DES VERIFICATIONS OU DES CONTROLES D'EXACTITUDE ET D'EXHAUSTIVITE DES DONNEES SAISIES PAR L'UTILISATEUR.

DES LORS, LA RESPONSABILITE DU MEDECIN EXPERT NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE ENGAGEE DANS L'HYPOTHESE OU L'AVIS MEDICAL RENDU PAR CE DERNIER SERAIT ERRONE DU FAIT DE LA COMMUNICATION, PAR L'UTILISATEUR PATIENT OU MEDECIN, DE DONNEES INCOMPLETES, INSUFFISANTES, TRONQUEES, MODIFIEES OU ERRONEES.

DANS LA MESURE OU L'AVIS RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT DANS LE CADRE DU SERVICE RENDU A L'UTILISATEUR NE REPOSE SUR AUCUN EXAMEN MEDICAL CLINIQUE PHYSIQUE DU PATIENT MAIS SUR LES SEULES INFORMATIONS ET PIECES MEDICALES QUE L'UTILISATEUR AURA COMMUNIQUEES :

- **AUCUN CONSEIL MEDICAL DONNE PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE A L'UTILISATEUR PATIENT NE DOIT ETRE NEGLIGE OU RETARDE DU FAIT D'UN AVIS RENDU PAR UN MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE ;**
- **L'AVIS RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE NE SE SUBSTITUE PAS A L'AVIS DE L'UTILISATEUR MEDECIN SUR L'ETAT DE SANTE DE SON PATIENT, APRES EXAMEN MEDICAL CLINIQUE.**

L'UTILISATEUR PATIENT RECONNAIT QU'IL PREND SEUL LES DECISIONS CONCERNANT SA SANTE AU REGARD DES INFORMATIONS ET DES PRECONISATIONS FOURNIES PAR LE PROFESSIONNEL DE SANTE HABITUELLEMENT EN CHARGE DE SON SUIVI, NONOBTANT L'AVIS QUI LUI EST RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE.

L'UTILISATEUR MEDECIN RECONNAIT QU'IL PREND SEUL LES DECISIONS CONCERNANT LA SANTE DE SON PATIENT AU REGARD DE L'EXAMEN MEDICAL CLINIQUE QU'IL A LUI-MEME EFFECTUE, NONOBTANT L'AVIS QUI LUI EST RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE.

TOUTE SITUATION D'URGENCE MEDICALE DOIT CONDUIRE :

- **L'UTILISATEUR PATIENT A CONTACTER IMMEDIATEMENT LES SERVICES D'URGENCE COMPETENTS ET/OU SON MEDECIN TRAITANT OU MEDECIN SPECIALISTE QUI LE SUIV POUR SA PATHOLOGIE ;**
- **L'UTILISATEUR MEDECIN A RENVOYER SON PATIENT VERS LES SERVICES D'URGENCE / (AUTRES) MEDECINS SPECIALISTES COMPETENTS.**

4.6. Droit de rétractation

L'Utilisateur est informé que le droit de rétractation n'est pas applicable au Service en raison de son objet et de ses modalités de délivrance, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 – Plateforme www.deuxiemeavis.fr mise à disposition par la Société

5.1 Compte Utilisateur

5.1.1 Modalités de création d'un compte Utilisateur

Toute demande de deuxième avis médical, par le biais de la Plateforme, nécessite obligatoirement au préalable la création d'un Compte Utilisateur sur la Plateforme.

L'Utilisateur crée son Compte Utilisateur en renseignant le formulaire qui lui est proposé pour ses données d'identification sur la Plateforme accessible depuis tout support informatique connecté à internet.

Lors de la création du Compte Utilisateur, l'Utilisateur saisit les données qui permettent son identification sous ses entières responsabilités, contrôles et directions et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, et à ne pas usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer ou modifier son âge.

Le Compte Utilisateur lui est strictement personnel et lui permet :

- d'y renseigner, de façon sécurisée, par l'ensemble des formulaires mis à sa disposition, l'ensemble des informations médicales le concernant ou, pour l'Utilisateur Médecin, concernant son patient après délivrance d'une information et recueil de son consentement, aux fins de transmissions, en son nom et pour son compte, au(x) Médecin(s) Expert(s) compétent(s) ;
- de télécharger de façon sécurisée l'ensemble des documents ou pièces médicales le concernant, ou, pour l'Utilisateur Médecin, concernant son patient, après délivrance d'une information et recueil de son consentement, aux fins de leur transmission, en son nom et pour son compte, au(x) Médecin(s) Expert(s) compétent(s) ;
- d'accéder aux données qu'il aura renseignées dans les Pré-Formulaires et Formulaires Pathologie, aux documents qui auront été transmis, en son nom et pour son compte, au(x) Médecin(s) Expert(s) ainsi qu'à l'intégralité de ses échanges avec le(s) Médecin(s) Expert(s).

5.1.2 Mot de passe et identifiant et authentification

Chaque Utilisateur bénéficie d'un accès à son Compte Utilisateur.

A ce titre, lors de son inscription, l'Utilisateur renseignera un mot de passe et un code utilisateur secret, uniques et personnels qui lui permettront d'accéder à son Compte Utilisateur.

L'Utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait de son mot de passe et identifiant.

L'identification de l'Utilisateur au moyen du mot de passe et du code utilisateur, mis en œuvre dans le cadre de son accès à son Compte Utilisateur, vaut de manière irréfragable imputabilité à l'Utilisateur des opérations effectuées au moyen de ce mot de passe et de ce code utilisateur, dans les conditions définies à l'article « Convention de preuve » des présentes Conditions Générales de Services.

En cas de perte ou de vol du mot de passe et/ou du code utilisateur, l'Utilisateur s'engage à en informer sans délai la Société, par tout moyen écrit de son choix.

L'opposition notifiée par l'Utilisateur en cas de perte ou de vol de son mot de passe et/ou de son code utilisateur prendra effet immédiatement à compter de cette notification.

Un nouveau mot de passe et code utilisateur provisoires seront adressés à l'Utilisateur par la Société, dans les meilleurs délais.

En outre, l'Utilisateur pourra, à tout moment, modifier son mot de passe et ce, plus particulièrement s'il suspecte une utilisation par un tiers non autorisé de ses mot de passe et/ou code utilisateur.

Pour ce faire, l'Utilisateur devra se rendre dans l'espace dédié de son Compte Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage, de manière générale, à prendre toutes mesures utiles pour assurer la parfaite confidentialité de son mot de passe et de son code utilisateur et s'engage à ne pas communiquer, céder ou mettre à la disposition, d'un tiers, y compris son mot de passe et son code utilisateur.

En raison de la nature sensible des données contenues dans son espace personnalisé, l'Utilisateur pour accéder à certaines informations ou documents devra utiliser un système d'authentification par OTP Mail consistant à renseigner dans un champ prévu à cet effet le code qui lui aura été adressé par la Société par email.

5.1.3 Clôture du Compte Utilisateur

La Société se réserve la possibilité de clôturer tout Compte Utilisateur et de refuser en conséquence tout accès de l'Utilisateur au Service et à la Plateforme dans les cas suivants :

- défaut de paiement,
- utilisation abusive, déloyale, fantaisiste ou frauduleuse du Service ou non respectueuse de l'une quelconque des obligations de l'Utilisateur définies aux Conditions Générales de Services.

Une fois que le Service lui aura été délivré par le Médecin Expert, l'Utilisateur disposera d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de sa mise à disposition au sein de son Compte Utilisateur pour télécharger le rapport du Médecin Expert.

A l'issue de ce délai, le compte de l'Utilisateur sera clôturé.

L'Utilisateur est informé que la Société et le(s) Médecin(s) Expert(s) pourront conserver ledit avis, les données qu'il a communiquées et les échanges qui sont intervenus avec le(s) Médecin(s) Expert(s) aux fins de répondre à leurs obligations légales et réglementaires respectives.

5.2 Souscription

5.2.2 Tarifs et modalités de paiement

L'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur est prise en charge en France par les complémentaires santé (mutuelles, assureurs, institutions de prévoyance) et par les branches professionnelles dans le cadre des partenariats que nous mettons en place.

Pour les patients de l'étranger francophone, l'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur est payante.

Le détail des tarifs applicables est notamment consultable sous le lien suivant <https://www.deuxiemeavis.fr/concept.html>.

La Société émettra une facture au titre de l'utilisation de la Plateforme.

L'Utilisateur procède au paiement de l'utilisation de la Plateforme, en France par saisie d'un code de prise en charge délivré par sa complémentaire santé qui prend en charge le coût du service, ou en ligne pour les patients de l'étranger francophone, par carte bancaire (CB, Visa, MasterCard).

Le règlement de l'utilisation de la Plateforme intervient avant et conditionne la délivrance du Service par le(s) Médecin(s) Expert(s).

Les transactions financières effectuées au sein de la Plateforme sont confiées à une plateforme de paiement en ligne sécurisée.

A l'issue du paiement, l'Utilisateur recevra sur l'adresse mail qu'il aura renseignée lors de son inscription un email récapitulatif de l'opération.

5.2.2 Information et recueil du consentement de l'Utilisateur

L'utilisation de la Plateforme, et par conséquent, l'accès au Service, ne sera possible que si l'Utilisateur a préalablement pris connaissance et accepté la notice d'information et de recueil de consentement (<https://patient.deuxiemeavis.fr/demande>) qui lui aura été soumise sur la Plateforme lors du Pré-Formulaire Pathologie et validé les présentes CGS.

L'Utilisateur Médecin ne pourra accéder au Service qu'après avoir préalablement soumis à son propre patient une notice d'information et de recueil de consentement au titre de l'utilisation du Service et notamment de la collecte, du traitement, de la transmission et de l'hébergement de ses données de santé dans ce cadre.

L'expression du consentement de l'Utilisateur est notamment matérialisée par le cochage d'une case spécifique par ce dernier lors du Pré-Formulaire Pathologie.

5.3 Mise en garde

Même si la Société met en œuvre tous les moyens utiles et nécessaires à la sécurité des échanges avec les Utilisateurs via la Plateforme, tout Utilisateur déclare être informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout spécialement en termes de continuité non garantie dans l'accès à la Plateforme, de performances non garanties en termes de volume et de rapidité de transmission des données et de propagation de virus.

L'Utilisateur est mis en garde sur la nécessité de mettre en œuvre au sein de son ordinateur ou de son équipement portable ou mobile une solution et des mesures de sécurité de nature à prévenir la propagation de virus.

Article 6 – Convention de preuve

L'Utilisateur reconnaît et accepte, qu'après son authentification au sein de l'espace qui lui est réservé sur la Plateforme, l'acceptation des Conditions Générales du Service, l'acceptation de la notice d'information et de recueil du consentement au titre de la collecte, du traitement, de la transmission et de l'hébergement de ses données de santé, ou s'agissant de l'Utilisateur Médecin, des données de administratives le concernant, constituent une signature électronique au sens des dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil, et manifeste son consentement en caractérisant sa preuve.

Conformément aux dispositions de l'article 1316-1 et suivants du Code Civil, les registres informatisés conservés au sein des serveurs de traitement des fichiers électroniques de la Société et de son hébergeur agréé données de santé, dans des conditions raisonnables de sécurité et d'intégrité, sont considérés, de manière irréfragable, comme la preuve des tâches, échanges et notifications qui ont lieu pour les besoins de l'utilisation de la Plateforme et de la fourniture du Service ; notamment la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base de l'usage d'un mot de passe/ login est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

En conséquence de quoi, sauf erreur manifeste et prouvée de la Société ou de son hébergeur agréé de données de santé, l'Utilisateur ne pourra pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés

pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société et/ou son hébergeur agréé données de santé dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 7 - Données personnelles

Le responsable du traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Service est la Société CARIANS qui a notamment procédé aux formalités préalables auprès de la CNIL.

Les données personnelles de l'Utilisateur Patient transmises par le biais de la Plateforme incluent ses données administratives et ses données de santé destinées à permettre au(x) Médecin(s) Expert(s) compétent(s) de fournir le Service à l'Utilisateur.

Les données de l'Utilisateur Médecin transmises par le biais de la Plateforme incluent ses données administratives et les données administratives et de santé de son patient destinées à permettre au(x) Médecin(s) Expert(s) compétent(s) de fournir le Service à l'Utilisateur.

L'Utilisateur Patient a été informé des droits dont il dispose et a consenti à la collecte, au traitement et à l'hébergement de ses données de santé à caractère personnel, lors du Pré-Formulaire Pathologie (<https://patient.deuxiemeavis.fr/demande/>).

L'Utilisateur Médecin a été informé des droits dont il dispose et a consenti à la collecte, au traitement des données à caractère personnel le concernant, lors du Pré-Formulaire Pathologie (<https://patient.deuxiemeavis.fr/demande/>). Le patient de l'Utilisateur Médecin a été informé par ce dernier des droits dont il dispose et a consenti à la collecte, au traitement et à l'hébergement de ses données de santé à caractère personnel, préalablement à tout accès de l'Utilisateur Médecin au Service.

L'attention de l'Utilisateur est attirée sur la sensibilité de ses données de santé, ou celles de son patient, couvertes au surplus par le secret médical qui s'impose au Médecin Expert et dont l'utilisation par des personnes mal intentionnées est potentiellement susceptible de lui être dommageable.

Des dispositifs renforcés en termes de sécurité sont donc mis en place afin de permettre une collecte et un traitement des données personnelles (en ce compris les données administratives et de santé) dans les conditions garantissant leur confidentialité, leur intégrité et de manière plus générale leur sécurité dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, ainsi que des dispositions légales applicables.

L'Utilisateur est informé que ses données de santé ou celles concernant son patient sont conservées pendant dix (10) ans par la Société et sont hébergées auprès d'un hébergeur agréé au sens de l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique. Son consentement exprès préalable et éclairé à l'hébergement de ses données auprès d'un hébergeur agréé par le ministère de la santé, est recueilli par le biais d'une case à cocher lors du Pré-Formulaire Pathologie. Le consentement exprès préalable et éclairé du patient de l'Utilisateur Médecin, à l'hébergement de ses données auprès d'un hébergeur agréé par le ministère de la santé est recueilli selon les mêmes modalités.

L'Utilisateur est informé que ses données administratives et de santé ou celles concernant son patient, collectées et transmises par le biais de la Plateforme sont nécessaires à l'utilisation et à la

réalisation du Service. A défaut, l'Utilisateur ne pourra créer de compte sur la Plateforme mise à disposition par la Société et bénéficiaire du Service fourni par le(s) Médecin(s) Expert(s).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'Utilisateur reconnaît qu'il peut, à tout moment, s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel en demandant la clôture de son compte.

Pour exercer ces droits, l'Utilisateur peut contacter au choix :

- la Société à l'adresse électronique suivante : contact@deuxiemeavis.fr ou, à l'adresse postale CARIANS, c/o Paris Biotech Santé, 24 rue du Faubourg Saint Jacques - 75014 Paris ;
- le Médecin Expert qui lui a délivré le Service ;
- le médecin de l'hébergeur agréé de données de santé à l'adresse électronique suivante : medecin.hebergeur@fr.clara.net ou, à l'adresse postale GRITA, 18-20 rue du Faubourg du Temple – 75011 Paris.

L'Utilisateur est informé et accepte que la Société puisse librement exploiter les données qu'il aura transmises, par le biais de la Plateforme, pour la réalisation du Service, une fois que celles-ci auront été strictement anonymisées, à des fins d'études statistiques.

Article 8 - Propriété intellectuelle

La reproduction ou l'utilisation de tout ou partie du contenu de la Plateforme est seulement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage personnel et privé, toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites.

La Société est exclusivement titulaire des droits de propriété intellectuelle :

- sur la Plateforme , et notamment sur son arborescence, sur l'organisation et le titrage de ses rubriques, sur l'identité visuelle et graphique, sur son design, sur son ergonomie, ses fonctionnalités, sur les logiciels, textes, images animées ou fixes, sons, savoir-faire, dessins, graphismes et tout autre élément la composant,
- sur les bases de données techniques, leur structure conçues et gérées par la Société pour les besoins de l'édition de la Plateforme,
- sur tous les éléments de conception de la Plateforme, qu'ils soient graphiques ou techniques,
- sur la marque, les noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, ou autres signes qui pourraient être utilisés, réalisés ou mis en œuvre par la Société.

Il est en conséquence interdit de reproduire sous quelque forme que ce soit, de manière directe ou indirecte, les éléments visés à l'alinéa précédent, ainsi que d'altérer les marques, brevets, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes figurant sur les éléments mis à disposition au sein de la Plateforme, et plus généralement d'utiliser ou exploiter ces éléments autrement que dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales du Service.

Article 9 – Secret Médical

La Société garantit avoir déployé des mesures de sécurité conformes aux exigences légales et réglementaires en vigueur aux fins d'assurer la protection des données de santé à caractère personnel qui seront transmises par l'Utilisateur au(x) Médecin(s) Expert(s) par le biais de la Plateforme.

A ce titre, la Société garantit l'Utilisateur que :

- l'accès à la Plateforme est encadré par des moyens d'authentification forte ;
- l'ensemble des échanges intervenus entre l'Utilisateur et le(s) Médecin(s) Expert(s) dans le cadre de l'exécution du Service seront réalisés par le biais d'une messagerie sécurisée.

L'Utilisateur est informé que toutes les interventions techniques aux fins de la réalisation du Service s'effectueront dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés ainsi qu'à l'ensemble des dispositions du Code de la santé publique, et plus particulièrement des dispositions liées à la protection du secret médical.

L'Utilisateur est informé des risques inhérents à l'utilisation des télécommunications et ce, y compris même en présence d'un accès sécurisé tel qu'il est mis en œuvre pour la réalisation du Service, et tout particulièrement en termes de :

- défaut de sécurité dans la transmission des données ;
- fiabilité relative des informations présentes et échangées sur le réseau de télécommunications.

Article 10 - Responsabilité

10.1 Responsabilité de l'éditeur de l'application

La Société est tenue à une obligation de moyens au titre de l'ensemble de ses obligations, notamment dans son obligation de transmission des informations et pièces fournies par l'Utilisateur, d'administration de la Plateforme et de la conservation des dossiers et données.

La Société ne pourra être tenue pour responsable des dommages résultant de virus quelle qu'en soit la forme, de bug(s), voire de tout programme ou d'application qui serait incompatible avec l'infrastructure utilisée par l'Utilisateur, ni des dommages subis par l'Utilisateur par le fait d'une panne, interruption, maintenance, problème technique, coupure du réseau téléphonique ou des réseaux de télécommunications, surcharge, défaut de continuité des réseaux de télécommunications et notamment d'internet, omission, négligence ou faute de tiers ou de l'Utilisateur ou d'une incompatibilité de la configuration de l'ordinateur de l'Utilisateur.

Chaque Utilisateur est responsable de la mise en œuvre au sein de son ordinateur d'une solution et des mesures de sécurité de nature à prévenir la propagation de virus et de manière générale du bon fonctionnement et de la maintenance de l'équipement lui permettant de bénéficier du Service, en ce compris les frais d'abonnement et de connexion à internet.

La Société ne sera pas tenue responsable de toute inexécution ou retard dans l'exécution du Service, causés par des événements hors de son contrôle (« Cas de Force Majeure »).

Un Cas de Force Majeure inclut tout acte, événement, non-réalisation, omission ou accident au-delà du contrôle de la Société et inclut en particulier (sans limitation) :

1. Grèves, fermetures ou autres actions industrielles.
2. Agitation civile, émeute, invasion, attaque terroriste ou menace d'attaque terroriste, guerre (déclarée ou non), ou menace ou préparation de guerre.
3. Feu, explosion, tempête, inondation, séisme, affaissement, épidémie ou autres catastrophes naturelles.
4. Impossibilité d'utiliser les transports par rails, bateaux, avions, routes ou autres moyens de transport privés ou publics.
5. Impossibilité, quelle qu'en soit la cause, d'utiliser les réseaux de télécommunications publiques et privées.
6. Actes, décrets, législation, réglementations ou restrictions de tous gouvernements.
7. Grève, défaillance ou accidents de transport maritime, postal ou autres.

L'exécution des Conditions Générales de Services sera suspendue tant que durera le Cas de Force majeure et les délais d'exécution du Service seront prolongés d'autant. La Société s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le Cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le cas de Force Majeure.

La Société est responsable des seuls dommages directs et prévisibles liés à l'utilisation de la Plateforme, à l'exclusion de tous dommages indirects.

Notamment, la Société n'est pas responsable des dommages résultant de :

- la transmission par l'Utilisateur à des tiers de toute information concernant son état de santé et notamment de l'avis médical rendu par le Médecin Expert dans le cadre du Service ;
- la divulgation par l'Utilisateur à des tiers de son identifiant et/ou de son mot de passe ;
- de l'utilisation par l'Utilisateur des mots de passe et code d'un autre utilisateur ;
- la transmission par l'Utilisateur au Médecin Expert d'informations et/ou pièces médicales incomplètes, erronées, tronquées ou de défaut de transmission par l'Utilisateur de pièces médicales utiles et/ou nécessaires à la fourniture du Service par le Médecin Expert ;
- de l'avis médical délivré par le Médecin Expert, ce dernier étant seul responsable à l'égard de l'Utilisateur du Service qu'il fournit.

10.2 Responsabilité du Médecin Expert

Chaque Médecin Expert est intégralement et exclusivement responsable de chaque Service fourni par lui à un Utilisateur conformément aux obligations légales, réglementaires et déontologiques qui président à l'exercice de son activité professionnelle.

NONOBTANT CE QUI PRECEDE ET DANS LA MESURE OU L'AVIS RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT DANS LE CADRE DU SERVICE QU'IL REND NE REPOSE SUR AUCUN EXAMEN MEDICAL PHYSIQUE CLINIQUE PREALABLE DU PATIENT MAIS SUR LES SEULES INFORMATIONS ET PIECES MEDICALES QUE CE DERNIER AURA TRANSMISES, LA RESPONSABILITE DU MEDECIN EXPERT NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE ENGAGEE DANS L'HYPOTHESE OU L'AVIS MEDICAL RENDU PAR CE DERNIER SERAIT ERRONE DU FAIT DE LA TRANSMISSION PAR LE PATIENT DE DONNEES INCOMPLETES, INSUFFISANTES OU ERRONEES.

L'UTILISATEUR EST EN EFFET SEUL RESPONSABLE DE L'EXACTITUDE, DE LA COHERENCE ET DE L'EXHAUSTIVITE DES DONNEES ET PIECES MEDICALES QU'IL AURA TRANSMISES, PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME, AU MEDECIN EXPERT DANS LE CADRE DU SERVICE.

EN AUCUN CAS, LE MEDECIN EXPERT NE SERA EN MESURE D'EFFECTUER DES VERIFICATIONS DE L'EXCATITUDE ET DE L'EXHAUSTIVITE DES DONNEES SAISIES PAR L'UTILISATEUR.

10.3 Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur demeure pleinement et personnellement responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme et du Service dans les conditions de droit commun.

A cet effet, il appartient notamment à l'Utilisateur :

- de garder strictement confidentiels ses mots de passe et identifiants et ne pas les dévoiler à des tiers, et, de manière générale, à un tiers quelconque quelle que soit ses qualités et activités professionnelles ;
- de respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les mots de passe et code d'un autre utilisateur, ni chercher à connaître ces informations ;
- d'avertir la Société de tout dysfonctionnement technique constaté et de toute anomalie découverte, telle que les intrusions ;
- de donner toutes les informations utiles, nécessaires, complètes et exactes sur son état de santé pour permettre au Médecin Expert de délivrer le Service.

L'UTILISATEUR EST SEUL RESPONSABLE DE L'EXACTITUDE, DE LA COHERENCE ET DE L'EXHAUSTIVITE DES DONNEES ET PIECES MEDICALES TRANSMISES AU MEDECIN EXPERT AUX FINS DE LA REALISATION DU SERVICE.

LA RESPONSABILITE DU MEDECIN EXPERT NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE ENGAGEE DANS L'HYPOTHESE OU L'AVIS MEDICAL RENDU PAR CE DERNIER SERAIT ERRONE DU FAIT DE LA COMMUNICATION DE DONNEES INCOMPLETES, INSUFFISANTES OU ERRONEES PAR LE PATIENT.

DANS LA MESURE OU L'AVIS RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE NE REPOSE SUR AUCUN EXAMEN MEDICAL PHYSIQUE DU PATIENT MAIS SUR LES SEULES INFORMATIONS ET PIECES MEDICALES QUE L'UTILISATEUR AURA COMMUNIQUEES :

- **AUCUN CONSEIL MEDICAL DONNE PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE A L'UTILISATEUR PATIENT NE DOIT ETRE NEGLIGE OU RETARDE DU FAIT D'UN AVIS RENDU PAR UN MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE ;**
- **L'AVIS RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE NE SE SUBSTITUE PAS A L'AVIS DE L'UTILISATEUR MEDECIN SUR L'ETAT DE SANTE DE SON PATIENT, APRES EXAMEN MEDICAL CLINIQUE.**

L'UTILISATEUR PATIENT RECONNAIT QU'IL PREND SEUL LES DECISIONS CONCERNANT SA SANTE AU REGARD DES INFORMATIONS ET DES PRECONISATIONS FOURNIES PAR LE PROFESSIONNEL DE SANTE HABITUELLEMENT EN CHARGE DE SON SUIVI, NONOBTANT L'AVIS QUI LUI EST RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE.

L'UTILISATEUR MEDECIN RECONNAIT QU'IL PREND SEUL LES DECISIONS CONCERNANT LA SANTE DE SON PATIENT AU REGARD DE L'EXAMEN MEDICAL CLINIQUE QU'IL A LUI-MEME EFFECTUE, NONOBTANT L'AVIS QUI LUI EST RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT A L'OCCASION DU SERVICE.

TOUTE SITUATION D'URGENCE MEDICALE DOIT CONDUIRE :

- **L'UTILISATEUR PATIENT A CONTACTER IMMEDIATEMENT LES SERVICES D'URGENCE COMPETENTS ET/OU SON MEDECIN TRAITANT OU MEDECIN SPECIALISTE QUI LE SUIV POUR SA PATHOLOGIE ;**
- **L'UTILISATEUR MEDECIN A RENVOYER SON PATIENT VERS LES SERVICES D'URGENCE / (AUTRES) MEDECINS SPECIALISTES COMPETENTS.**

10.4 Responsabilité spécifique de l'Utilisateur Médecin

Chaque Utilisateur Médecin est intégralement et exclusivement responsable des actes de prévention, de diagnostic ou de soins fournis par lui à un patient, conformément aux obligations légales, réglementaires et déontologiques qui président à l'exercice de son activité professionnelle.

Dans le cadre de son recours au Service de télé-expertise rendu par le Médecin expert, il demeurera seul responsable de ses actes, mais également de ses allégations, engagements, prestations, et personnels.

NONOBTANT CE QUI PRECEDE ET DANS LA MESURE OU L'AVIS RENDU PAR LE MEDECIN EXPERT DANS LE CADRE DU SERVICE QU'IL REND NE REPOSE SUR AUCUN EXAMEN MEDICAL PHYSIQUE CLINIQUE PREALABLE DU PATIENT MAIS SUR LES SEULES INFORMATIONS ET PIECES MEDICALES CONCERNANT LE PATIENT, QUE L'UTILISATEUR MDECIN AURA TRANSMISES, LA RESPONSABILITE DU MEDECIN EXPERT EST ENGAGEE DANS LA LIMITE DES INFORMATIONS QUI LUI SONT TRANSMISE .

L'UTILISATEUR MEDECIN EST EN EFFET SEUL RESPONSABLE :

- **DE L'EXACTITUDE, DE LA COHERENCE ET DE L'EXHAUSTIVITE DES DONNEES ET PIECES MEDICALES QU'IL AURA TRANSMISES, PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME, AU MEDECIN EXPERT DANS LE CADRE DU SERVICE ;**
- **ET PLUS LARGEMENT DES ACTES DE PREVENTION, DE DIAGNOSTIC OU DE SOINS QU'IL FOURNIT AU PATIENT.**

Article 11 – Réclamations

Toute réclamation en lien avec l'utilisation du Service ou de la Plateforme devra être adressée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

CARIANS
c/o Paris Biotech Santé
24 rue du Faubourg Saint Jacques - 75014 Paris

Article 12 – Solution amiable

En cas de conflit ou de litige entre les Parties portant sur l'exécution des présentes CGS, l'Utilisateur est informé qu'il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Article 13 - Loi applicable

LA LANGUE DES PRESENTES CGS EST LA LANGUE FRANÇAISE.

LES PRESENTES CGS SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS.